

CSE dans la communauté

La Minerve – Éveil féminin

Horaire des présentations 2008-2009

Date	Sujet de la conférence	Suivi	Intervenant
26 novembre 2008	Les médicaments d'ordonnance et produits naturels, compatibles ?	Atelier	Lyne Bilodeau, infirmière
28 janvier 2009	Quand penser à l'hébergement ?	Atelier	Line Pagé, Technicienne en loisirs
25 février 2009	Une maison sécuritaire	Atelier	Ergothérapeute
25 mars 2009	Prévenir les abus et demeurer à domicile en toute sécurité	Atelier	Corporation prévoyance envers les aînés
29 avril 2009	Comment aider une personne en perte d'autonomie ?	Atelier	Kathleen Gagnon Psycho éducatrice
27 mai 2009	Mourir à domicile	Atelier	Palliaco
Les mercredis – 9h30			

Ces services sont offerts gratuitement à la salle communautaire et ouvert à tous

Ramonage de cheminées

L'automne arrive à grands pas et la majorité d'entre vous commencerez bientôt à utiliser vos poêles à bois. Avant de les utiliser il serait important de nettoyer les cheminées. À cet effet, vous pouvez vous procurer les brosses de ramonage au garage André Laramée et ce gratuitement.

Si vous désirez vous procurer le livre du centenaire il nous en reste quelques copies au bureau municipal au coût de 20 \$

**Prochaine assemblée régulière du conseil,
le 1 décembre prochain à 20 h
Louise David pour le conseil municipal**

Bulletin municipal

Site Internet : www.municipalite.laminerve.qc.ca

Courriel : bureau@municipalite.laminerve.qc.ca

Tél.:819-274-2364 fax: 819-274-2031

Assemblée spéciale du 28 octobre et assemblée régulière du 3 novembre 2008

Volume 19 numéro 11

ADMINISTRATION

Signature de la convention collective pour les années 2008-2012.

Acceptation du contrat de travail de madame Suzanne Sauriol.

Le dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus ont été déposées au bureau municipal

La soumission de SSQ-Vie pour une durée de soixante (60) mois maximum, est acceptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

La Municipalité tient à informer la population que lors de sinistres (panne d'électricité, obstruction d'un chemin...) la salle communautaire sera ouverte en tout temps et une personne en permanence sera présente pour accueillir les gens. Il serait important aussi de penser qu'un téléphone sans fil ne fonctionne pas lors d'une panne d'électricité donc si vous avez un vieux téléphone gardez-le pour les urgences.

TRANSPORT

Règlement numéro 514 visant la fermeture d'une partie du chemin Paquette sur le lot 8A-Ptie, Rang 05, Canton de La Minerve. Ceci n'affecte aucun propriétaire par le présent règlement.

La Municipalité demande à la commission de toponymie d'officialiser le nom de voie de communication suivante: « chemin de la Baie du Repos » situé sur le lot 10-31 , rang 8 Canton de la Minerve. (Au bout du chemin Daigneault sud).

Le conseil approuve les dépenses de 231 900,40 \$ pour les travaux d'amélioration sur le chemin des Grandes-Côtes, pour lesquelles une subvention de 22 000\$ a été accordée par le Ministère des Transports.

Un avis de motion a été donné pour le projet de règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de La Minerve temporairement.

URBANISME

Nous tenons à remercier monsieur Robert Gingras pour ses 6 années de loyaux services au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) de La Minerve.

Nous vous rappelons que les personnes intéressées à faire parti du C.C.U. (Comité Consultatif en Urbanisme) sont priées de faire parvenir un c.v. et une lettre expliquant les motivations de candidatures au bureau municipal à l'attention de Michèle Archambault secrétaire du Comité Consultatif d'urbanisme.

Le règlement numéro 513, modifiant le règlement numéro 380 visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives, des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments, a été accepté.

Second projet de règlement numéro 493 modifiant le règlement numéro 380 dans le but d'établir un cadre normatif sur les projets intégrés d'habitations (usage H5) et modifiant le règlement 379 dans le but d'actualiser les conditions d'émissions des permis de construction à l'intérieur d'une structure de projets intégrés d'habitations.

Avis de motion projet de règlement numéro 515 modifiant le règlement de zonage numéro 380 visant à définir un cadre normatif concernant les quais privés et communautaires.

Avis de motion et projet de règlement numéro 516 modifiant le règlement numéro 380 afin de modifier l'usage permise dans la zone agroforestière, est accepté.

Ces règlements étant volumineux sont disponibles à nos bureaux pour consultation.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE:

De madame France Leclerc et de monsieur Armel Grégoire au 41 rue Bellefleur, pour l'implantation d'un garage construit en 2007-2008 dont la marge latérale gauche avant se situe à 3.28 m de la limite de propriété alors que la marge prescrite est de 5 mètres, est acceptée.

De monsieur Jean-Sébastien Bernier au 37 chemin Dusseault, pour l'agrandissement du bâtiment principal de 7,92m par 3, 96, et dont une partie se situe à 7 m de la marge avant et une partie de l'escalier à 9 m alors que la marge prescrite est de 10 mètres, est acceptée.

De madame Francine Langlois et de monsieur Réjean Thibodeau au 11 chemin de l'Avocat, pour l'érection sous le bâtiment existant qui se situe à .50 m de la marge latérale droite et à 8.88 m de la marge avant, est acceptée selon certaines conditions.

De madame Lynne Goudezeune et de monsieur Guy Dessaulles au 86 chemin Miller pour le déplacement du bâtiment principal à ± 11,50 m de la bande de protection riveraine et y ériger des fondations sous ledit bâtiment, est acceptée.

Paniers de Noël

Noël s'en vient à grand pas et il est temps de commencer à y penser. Afin de donner un peu de douceur à certaines de nos familles dans le besoin, encore une fois cette année, nous allons ramasser des victuailles, denrées non-périssables et accepterons des dons en argent afin de préparer nos paniers de Noël. A compter du 16 novembre, des boîtes seront disponibles pour accueillir vos dons à l'église, au presbytère ainsi qu'à l'école. Vos dons en argent pourront être remis directement au presbytère ou dans les boîtes laissées aux épiceries et à la Caisse populaire. Nous comptons sur votre générosité pour faire de ce Noël, un Noël des plus chaleureux.

Pour ceux qui désirent recevoir un panier de Noël, veuillez communiquer au presbytère au 819-274-2318. Le Comité des paniers de Noël, parrainé par la Fabrique.

Le Comité des Organismes tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé au ménage de la salle communautaire ainsi que monsieur Potts pour sa donation du distributeur d'eau.

La Municipalité de La Minerve désire informer la population, qu'il est interdit de stationner dans les rues et sur les accotements afin de faciliter le déneigement et pour rendre la circulation sécuritaire des usagers.

Il est interdit de déposer sur les trottoirs, rues ou dans les allées, cours, terrain publics, de la neige ou de la glace provenant de terrain privé constitue une nuisance et est prohibé.

Il est aussi à noter que tous les propriétaires de bacs (verts et noirs) sont responsables du bris de ceux-ci s'ils ne sont pas ramassés après la cueillette.